

Rapport d'orientation 2020

Une situation inédite qui impacte durablement les pratiques professionnelles.

L'an dernier, je terminais mon propos en citant Michel Serre : "Ce n'était pas mieux avant, mais ça pourrait être pire après !" tout en restant optimiste et en garantissant que nous ferions tout pour que ce soit mieux après... Michel Serre qui était un grand sage avait bien raison : le Coronavirus est passé par là et nous avons vécu le mois de mars 2020, le mois d'avril, et mai puis le déconfinement en juin, juillet, août et la rentrée de septembre avec la recrudescence que l'on connaît de cas de Covid-19.

Pendant le confinement, on a vu la difficulté à assurer une continuité de l'activité, indispensable parce que les bénéficiaires de nos actions souffraient plus que d'autres de la situation inédite qu'ils vivaient, de l'isolement imposé et du vide qui l'accompagne. Dans certains établissements, la continuité de l'accueil s'imposait parce les résidents étaient là et l'engagement de tous, la disponibilité, la détermination de chacun a permis de surmonter une période difficile pour les personnes que nous accompagnons mais aussi pour les professionnels et pour les encadrants.

Garantir la sécurité des usagers et des professionnels.

Aujourd'hui, la situation se poursuit avec des risques toujours présents. Les protocoles sanitaires très contraignants transforment de façon durable la plupart des gestes professionnels mais aussi les procédures d'intervention et les activités de toutes les structures. Le strict respect de ces consignes s'impose à tous et la première priorité pour l'année à venir et peut-être plus encore, sera d'assurer la sécurité de tous, usagers et professionnels.

Ne pas perdre de vue nos valeurs et nos objectifs. Poursuivre la transformation de l'offre.

Mais la menace sanitaire et les mesures barrières ne doivent pas nous faire oublier les valeurs qui fondent notre action auprès des personnes que nous accompagnons : égalité, solidarité, citoyenneté, laïcité, ni les objectifs que nous poursuivons pour garantir les droits de chaque personne, chaque citoyen quels que soient sa situation sociale, sa maladie ou son handicap, au sein d'une société inclusive.

Répondre aux besoins en créant de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs.

Alors, la transformation de l'offre d'accompagnement se poursuit dans les services, les structures et les établissements existants mais aussi avec de nouveaux dispositifs que nous mettons en place grâce à la confiance de nos tarificateurs. Je n'en ferai pas la liste exhaustive mais ils sont nombreux avec notamment, le dispositif de répit - autisme ou les pôles de compétence et de prestations externalisées pour enfants et pour adultes.

Développer l'existant pour amplifier notre action et pour un meilleur maillage territorial.

Il y a aussi l'extension des dispositifs existants soit pour répondre à des besoins encore insatisfaits ou parce que les personnes qui ont besoin de notre accompagnement sont encore nombreuses en attente d'une place ou d'une intervention. Ainsi le Sessad traditionnel et le Sessad TSA ont vu leur

nombre de places augmenter considérablement. Notre association prévoit d'intervenir sur le territoire de tout le département et on voit encore des zones entières dans lesquelles nous ne sommes pas présents. Progressivement, ce maillage territorial se tisse avec de nouveaux lieux investis comme à Tournus et l'implantation de nouveaux services à Montceau-les-Mines, à Paray-le-Monial et à Louhans.

Investir pour donner des conditions d'accueil et de travail en rapport avec nos ambitions.

L'augmentation du nombre de services, de dispositifs, de structures s'accompagne également par une augmentation du nombre de postes, du nombre de salariés et bien évidemment du nombre de personnes accompagnées ou accueillies. Ces extensions et ces nouvelles implantations nous imposent de proposer aussi des conditions d'accueil et de travail qui soient en rapport avec nos ambitions. Cela passe par la recherche de nouveaux locaux et le contexte actuel nous incite plutôt à l'achat ou à la construction qu'à la location mais pas exclusivement. Des investissements conséquents sont déjà engagés mais il y en aura d'autres à venir et je sais que c'est possible par la gestion rigoureuse de notre directeur général et de notre directrice financière et aussi par la confiance que nous accordent nos tarificateurs.

Conforter la position de notre association et amplifier nos partenariats.

La gestion de la crise liée au confinement aura aussi servi à conforter notre position au sein d'un groupe d'associations gestionnaires auquel l'ARS s'est adressée prioritairement pour anticiper les réponses à prévoir en cas d'aggravation de la crise afin de réagir rapidement. Les PEP71 font partie des 4 ou 5 associations identifiées parmi les opérateurs majeurs du département en matière d'action sociale et médicosociale. Nous avons travaillé de concert avec les autres associations pour imaginer la mise en commun de ressources et les complémentarités de nos compétences respectives. N'abandonnons pas ce mouvement, cette dynamique. Amplifions ces partenariats qui permettent et permettront de répondre plus et mieux aux besoins des personnes sans pour autant se lancer dans l'aventure de nouvelles tâches que nous ne maîtrisons pas alors que nos partenaires ont déjà l'expérience nécessaire dans ces domaines. Mais ne nous interdisons pas lorsque cela est nécessaire de travailler en commun pour créer de nouveaux dispositifs qui n'étaient proposés par aucun des partenaires.

Garantir notre autonomie.

Nous avons eu à faire face, au sein même de notre fédération, à des ambitions étonnantes de prise de contrôle pas même dissimulées. Lors de notre dernier conseil d'administration nous avons pris une résolution refusant l'engagement dans une organisation associative qui, à terme, nous aurait englouti. La vigilance s'impose en permanence avec le choix des coopérations que nous souhaitons et de celles dont il faut se méfier. Pour garantir notre autonomie, notre libre arbitre, le développement de nos activités, et je ne parle pas seulement de volume d'activités mais je pense surtout à la qualité de nos actions, le maillage du territoire, l'importance de notre patrimoine et notre place au sein d'un partenariat choisi dans notre secteur seront déterminants. Voilà donc la ligne que je vous propose pour les années à venir et qui sera soumis à votre vote en fin de séance.